

COMMUNE DE CHOLET

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MARS 2016

Le 14 mars 2016 à 18h30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gilles BOURDOULEIX, Maire, pour la tenue du Conseil Municipal, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 8 mars 2016.

Sont présents :

Monsieur Gilles BOURDOULEIX : Député-Maire

Madame Florence JAUNEAULT : Maire-Délégué

Monsieur Michel CHAMPION : Premier Adjoint

Madame Florence DABIN, Monsieur John DAVIS, Madame Isabelle LEROY, Monsieur Roger MASSE, Madame Laurence TEXEREAU, Monsieur Jean LELONG, Madame Annick JEANNETEAU, Monsieur Jean-Paul BREGEON, Monsieur Michel BONNEAU, Monsieur Frédéric PAVAGEAU : Adjoints

Madame Sylvie ROCHAIS, Monsieur Jean-Michel BOISSINOT, Madame Patricia RIGAUDEAU, Monsieur Jean-François BAZIN, Madame Elisabeth HAQUET, Monsieur Benoît MARTIN, Madame Simone POUPARD, Madame Sandrine RAOUX, Monsieur François DEBREUIL, Madame Maya JARADE, Monsieur Olivier BAGUENARD, Madame Natacha POUPET-BOURDOULEIX, Monsieur Jordan JOUTEAU, Madame Nathalie GODET, Monsieur Jean-Jacques BOURGUIGNON, Madame Gwénaëlle DUCHESNE, Monsieur Gilles ALLINDRE, Madame Evelyne CHICHE-GAUVAIN, Madame Evelyne PINEAU, Madame Catherine BODET, Monsieur Patrice BRAULT, Monsieur Jean-Marc VACHER, Madame Anne GRAVELEAU-HARDY, Madame Magalie GREAU, Monsieur Xavier COIFFARD, Monsieur Bernard RABILLER, Monsieur Benoît BACLET, Monsieur Youssef LAARABI : Conseillers Municipaux

Ont donné procuration :

Madame Christine CHARRIER à Madame Simone POUPARD, Monsieur André CERQUEUS à Monsieur Youssef LAARABI, Madame Catherine CANALS à Madame Anne GRAVELEAU-HARDY, Madame Valérie FERRIOL-ROUSSEAU à Monsieur Bernard RABILLER.

En application de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal désigne Madame Catherine BODET comme secrétaire de séance.

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 FÉVRIER 2016

En application de l'article 44 du règlement intérieur du Conseil Municipal, le procès verbal de la séance du 8 février 2016 est soumis à la signature des Conseillers Municipaux.

DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DONNEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par Monsieur le Maire, en vertu des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du code général des collectivités territoriales.

1 - COORDINATION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES

1.1 - MISE EN PLACE D'UN SYSTEME D'ECONOMIE D'ENERGIE PAR COMMANDE CENTRALISEE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CHOLETAIS

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

DECIDE

Article unique - d'approuver les termes de la convention constitutive du groupement de commandes à conclure avec la Communauté d'Agglomération du Choletais (CAC), pour la passation des marchés relatifs à la mise en place d'un système d'économies d'énergie par une commande centralisée destiné à l'éclairage public.

La Ville est désignée comme coordonnateur du groupement, chargé de procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection des cocontractants, de signer, de notifier et d'exécuter les marchés, conclus sous la forme de marchés à bons de commande, pour une durée de quatre ans à compter de la notification, sans engagement minimum ou maximum, mais selon les estimatifs financiers indicatifs définis ci-après :

Acquisition / Investissement	Engagement estimatif	
	HT	TTC
Ville de Cholet	835 000,00 €	1 002 000,00 €
CAC	208 750,00 €	250 500,00 €

1.2 - PERSONNEL MUNICIPAL - TABLEAU DES EMPLOIS

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

DECIDE

Article unique - de procéder aux suppressions, modifications et créations des emplois telles que mentionnées ci-dessous :

Direction - service	Emploi supprimé	Emploi créé	Justification	Date d'effet
Direction de l'Éducation	1 emploi du cadre d'emplois des attachés	1 emploi du cadre d'emplois des animateurs	Transformation du poste suite à mutation	15/03/2016
Direction Générale	1 emploi du cadre d'emplois des médecins		Transfert du poste à la Communauté d'Agglomération du Choletais – mutualisation descendante de l'emploi de Médecin de Prévention	15/03/2016

4 - SOLIDARITÉ, CITOYENNETÉ, INTÉGRATION, ENSEIGNEMENT

4.1 - PROTOCOLE DE PREFIGURATION DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN D'INTERET REGIONAL FAVREAU - LES MAUGES - APPROBATION

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

DECIDE

Article unique - d'approuver les termes du protocole de préfiguration à conclure avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine, concernant le Projet de Renouvellement d'Intérêt Régional Favreau-Les Mauges à Cholet, pour une période courant jusqu'au 31 mars 2017.

4.2 - OPERATION LIRE ET FAIRE LIRE - CONVENTION AVEC LA FEDERATION DES OEUVRES LAIQUES DE MAINE ET LOIRE ET L'UNION DEPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES DU MAINE ET LOIRE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

DECIDE

Article unique - d'approuver les termes de la convention à conclure, pour l'année scolaire en cours, entre la Ville, la Fédération des Œuvres Laïques et l'Union Départementale des Associations Familiales du Maine et Loire, associations coordinatrices, fixant les modalités de mise en place de l'opération Lire et Faire Lire sur le territoire de la Ville et notamment le versement par la Ville de Cholet d'une subvention de 2 400 €, soit 1 200 € pour la Fédération des Œuvres Laïques et 1 200 € pour l'Union Départementale des Associations Familiales du Maine et Loire.

4.3 - PAUSE MERIDIENNE - MISE A DISPOSITION D'UN AUXILIAIRE DE VIE - CONVENTION AVEC L'ÉDUCATION NATIONALE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

DECIDE

Article 1 - de retirer la délibération n° 4.1 du Conseil Municipal du 11 janvier 2016 approuvant la convention à conclure avec le lycée David d'Angers.

Article 2 - d'approuver les termes de la convention à conclure entre la Ville et la DSDEN, l'auxiliaire de vie scolaire et l'école maternelle Anne Brontë, fixant les modalités d'intervention de l'auxiliaire de vie scolaire, pendant le temps de la pause méridienne pendant l'année scolaire en cours et jusqu'au 7 juillet 2016.

5 - AMÉNAGEMENT ET PATRIMOINE

5.1 - PARKING MAIL 2 - SECURISATION D'UNE ISSUE DE SECOURS - DECLARATION PREALABLE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

DECIDE

Article unique – de mandater Monsieur le Maire pour présenter la demande de déclaration préalable concernant l'installation d'une grille et d'un dispositif de protection dans le cadre de la sécurisation de l'issue de secours du parking Mail 2.

5.2 - SALLE DE SPORTS MOCRAT - REFECTION DE L'ETANCHEITE ET REMPLACEMENT DE MENUISERIE EXTERIEURE - DECLARATION PREALABLE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

DECIDE

Article unique – de mandater Monsieur le Maire pour présenter les demandes de déclarations préalables concernant la réfection de l'étanchéité de la toiture terrasse et le remplacement de l'ensemble vitré de l'accès principal de la salle de sports Mocrat.

5.3 - ZAC DU VAL DE MOINE - COMPTE-RENDU D'ACTIVITES DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE (SPL) DE L'ANJOU A LA COLLECTIVITE (ANNEE 2015)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, ,

DECIDE

Article unique - de prendre acte du compte-rendu d'activités de l'exercice 2015 à la collectivité établi par la SPL de l'Anjou dans le cadre de la concession d'aménagement de la ZAC du Val de Moine et d'approuver le bilan actualisé au 31 décembre 2015 portant sur les dépenses et les recettes de l'opération d'un montant de 55 595 000 € HT sans participation communale.

5.4 - COLONNES SEMI-ENTERREES ET ENTERREES - CONVENTION-CADRE AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CHOLETAIS

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

DECIDE

Article unique - d'approuver la convention-cadre d'installation, de fonctionnement et de mise à disposition des emprises foncières de colonnes semi-enterrées et enterrées entre la Communauté d'Agglomération du Choletais (CAC) et la Ville.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée

Le président
Gilles BOURDOULEIX

Le secrétaire
Madame Catherine BODET

Les Elus Municipaux,
présents à la fin de la séance du 14 mars 2016,

Florence JAUNEAULT	Michel BONNEAU	François DEBREUIL	Evelyne PINEAU
Michel CHAMPION	Frédéric PAVAGEAU	Maya JARADE	Patrice BRAULT
Florence DABIN	Sylvie ROCHAIS	Olivier BAGUENARD	Jean-Marc VACHER
John DAVIS	Jean-Michel BOISSINOT	Natacha POUPET- BOURDOULEIX	Anne GRAVELEAU- HARDY
Isabelle LEROY	Patricia RIGAUDEAU	Jordan JOUTEAU	Magalie GREAU
Roger MASSE	Jean-François BAZIN	Nathalie GODET	Xavier COIFFARD
Laurence TEXEREAU	Elisabeth HAQUET	Jean-Jacques BOURGUIGNON	Bernard RABILLER
Jean LELONG	Benoît MARTIN	Gwénaëlle DUCHESNE	Benoît BACLET
Annick JEANNETEAU	Simone POUPARD	Gilles ALLINDRE	Youssef LAARABI
Jean-Paul BREGEON	Sandrine RAOUX	Evelyne CHICHE- GAUVAIN	